Binationalité : en finir avec l'ambiguïté

Article rédigé par Liberté politique, le 10 mai 2024

L'importation de conflits étrangers sur le sol français n'est pas une nouveauté mais elle s'est empirée avec la mondialisation et le phénomène migratoire. À l'heure où certains font la chasse à l'ingérence, en finir avec le concept de binationalité permettrait de s'épargner de resserrer les rangs et sortir de certaines ambiguïtés.

Le conflit qui agite la Palestine a séparé une partie de la France en deux camps sans aucune nuance, l'un soutient inconditionnellement la Palestine dans sa quête pour obtenir un Etat, l'autre apporte un soutien total à Israël censé être un phare de l'Occident...

Au cœur de ces débats, nombre de binationaux. Médiatisée depuis peu, la militante Insoumise Rima Hassan, syrienne et française en est une illustration, le député centriste Meyer Habib en est une autre. Dans un cas comme dans l'autre, la France n'est qu'un sujet secondaire et l'essentiel réside ailleurs.

Agents de l'étranger ou électrons libres, peu importe : ces personnalités politiques ont une double allégeance et leur intérêt premier n'est pas celui de notre pays.

Les déclarations de soutien risquent par ailleurs de se traduire par des initiatives guerrières qui n'ont rien à voir avec notre pays. Ainsi, sur le média communautaire « Radio J », le publicitaire franco-israélien Franck Tapiro a même évoqué au mois d'avril la création en France d'une « armée citoyenne de défense de la diaspora ».

Aux binationaux d'en haut s'ajoutent les binationaux d'en bas. Selon l'Ined, en France, les doubles-nationaux représentent 5 % de la population métropolitaine âgée de 18 à 50 ans dont 90 % sont immigrés ou descendants d'immigrés. Majoritairement issus du Maghreb et d'Afrique Sahélienne, ces populations sont amenées à voter à des scrutins de pays aux intérêts parfois contradictoires.

Est-il normal qu'un Français fasse son service militaire dans l'armée algérienne ou israélienne ?

Le maintien de ces doubles nationalités créé par ailleurs des conflits potentiels entres les Etats. Ainsi, lorsque le jeune Nahel est mort en marge d'un refus d'obtempérer en 2023, Alger s'est ému du décès de ce binational. Sa famille avait pourtant fait le choix de vivre en France.

En partant du principe selon lequel « nul ne peut servir deux maîtres » (Mt 6 : 24), la France s'éviterait bien des difficultés et des ingérences qui ne disent pas toujours leur nom.

La suppression de la binationalité n'est pas une vue de l'esprit, elle existe dans plusieurs pays. Ainsi, le Japon demande aux binationaux de choisir leur nationalité à 20 ans. La Chine n'accepte pas ce concept, pas plus que l'Azerbaïdjan ou la République démocratique du Congo. Plus proche de chez nous, c'est le cas également d'Andorre.

Une telle mesure impliquerait des difficultés d'ordre juridique, elle n'est pas pour autant insurmontable et nécessiterait un travail de coopération avec les Etats concernés.

En France, aucune personnalité politique ne défend aujourd'hui clairement la suppression de la binationalité. Marine Le Pen y a renoncé en 2022, Éric Zemmour ne semble pas l'envisager quand Les Républicains ont écarté cette question en 2011 avec, à la baguette Nicolas Sarkozy et Jean-François Copé.

Olivier Frèrejacques

Liberte Politique

Président de Liberté politique